

7 novembre 2007

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BAC MAJESTIC

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 5 novembre 2007, complété par un courrier du 6 novembre 2007, M. Jean Labadie a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 10 mars 2007, le seuil de 25% des droits de vote de la société BAC MAJESTIC et détenir à cette date 7 386 937 actions BAC MAJESTIC représentant 13 307 210 droits de vote, soit 17,09% du capital et 23,89% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement résulte d'une augmentation de capital de la société BAC MAJESTIC.

- 2 - Par courrier du 5 novembre 2007, complété par un courrier du 6 novembre 2007, M. Jean Labadie a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 13 septembre 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 15% du capital de la société BAC MAJESTIC et détenir à cette date 5 920 273 actions BAC MAJESTIC représentant 11 840 546 droits de vote, soit 13,70% du capital et 21,25% des droits de vote de cette société (1).
- 3 - Par courrier du 31 octobre 2007, M. Jean Labadie a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 octobre 2007, par suite d'une cession d'actions hors marché, les seuils de 10% du capital et de 20% et 15% des droits de vote de la société BAC MAJESTIC et détenir 3 502 975 actions BAC MAJESTIC représentant 7 005 950 droits de vote, soit 8,11% du capital et 13,15% des droits de vote de cette société (2).

(1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 43 218 533 actions représentant 55 709 397 droits de vote.

(2) Sur la base d'un capital composé de 43 218 533 actions représentant 53 257 794 droits de vote.